

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOVIE DU LUNDI 09 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, au foyer de VILLEVIEILLE, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 3 février 2026

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 8

Procurations : 3

Votants : 11

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Jean REVERSAT.

Saussines : Gérard ESPINOSA, Pauline MIQUEL, Nicolas BAUDESSEAU.

Sommières : Pierre GAZAN.

Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENOU, Jean-Louis MAILLE.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER (**procuration à M. REVERSAT**), Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Emilie AVESQUE (suppléante).

Sommières : Ombeline MERCEREAU (**procuration à M. GAZAN**), Arlette SCHNEIDER, Patrick CAMPABADAL (**procuration à Mme MARTIN-GUIGNERY**), Jean-François LOUVET (suppléant).

Villevieille : Marc BERTHE (**suppléé par Jean-Louis MAILLE**).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Jean-Louis MAILLE.

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2026-02.02) RETROCESSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU HAMEAU DE PONDRES A VILLEVIEILLE

Le Département du Gard a fait réaliser, en 2007, un aménagement global au hameau de Pondres, intégrant le lotissement de la Tuilerie et le domaine de Pondres.

Cette opération a fait l'objet d'une convention publique d'aménagement passée entre le Département du Gard et son concessionnaire (SEGARD), signée le 19/07/2005 et prorogée par avenant jusqu'au 31 décembre 2025.

L'article 15 de cette convention publique d'aménagement prévoit le retour et la remise des ouvrages réalisés par la SEGARD aux collectivités publiques, concessionnaires de services publics et associations syndicales ou foncières compétentes.

L'ensemble des lots ayant été construits, la SEGARD a ainsi sollicité la commune pour la rétrocession de la voirie et de l'ensemble des biens concernant la compétence de la commune et le SIAVB pour la rétrocession des réseaux d'assainissement.

Les équipements datant de près de 20 ans, le SIAVB a sollicité la SEGARD pour la remise en état des ouvrages, présentant des désordres, avant rétrocession.
Les travaux de remise en état ont été réalisés en 2025.

Par délibération en date du 26 janvier 2026, la commune de Villevieille a accepté la rétrocession concernant les ouvrages et parcelles relevant de sa compétence.

Mme La Présidente propose au Comité syndical de se prononcer sur la rétrocession à titre gratuit des ouvrages d'assainissement du hameau de Pondres qui incluent :

- 2 postes de refoulement ;
- 1 790 ml de canalisations de refoulement ;
- 740 ml de réseau gravitaire.

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Mme la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette rétrocession.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY